Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_09-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 2 novembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
26 octobre 2026

Date d'affichage
23 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : Mr. LE BELLEGO pouvoir à Mme. VANCAPPEL

Secrétaire de séance : Mr. LE CASTREC

***N° de la délibération* :**
2026/11/09

***Objet de la délibération* :**
Rafraichissement de l'école

Madame LE GALLOU Valérie, 3ème adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune souhaite limiter l'impact des épisodes de canicule à répétition sur le bâtiment scolaire et qu'un projet de rafraichissement de l'école a été étudié.

Il est envisagé l'installation d'un système de rafraichissement au sein de l'école Arc en Ciel par le biais d'une pompe à chaleur air/air, qui pourra chauffer les locaux en hiver et les rafraichir en été.

Pour rendre ce mode de chauffage et de climatisation le plus performant possible, la question s'est posée de prévoir une isolation de la toiture par soufflerie de laine de bois. Mais les entreprises consultées déconseillent fortement une intervention sous toiture, l'isolation en place étant largement suffisante.

Pour compléter cet équipement, il est proposé de modifier le préau existant de l'école étant donné que le préau actuel ne remplit pas sa fonction en raison d'une mauvaise conception. Cela engendre par ailleurs une mauvaise évacuation des eaux de pluie et des phénomènes d'infiltration par capillarité dans le bâtiment scolaire, endommageant les cloisons intérieurs. Un préau mieux conçu permettra également d'ombrager une partie du bâtiment scolaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_09-DE

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_09-DE

Plusieurs entreprises ont été consulté dans le cadre de ce projet de rafraichissement de l'école Arc en Ciel chacune en leur domaine :

1) Pompe à chaleur air / air :
travaux estimés à 28 000,00 € HT

2) Modification du préau existant :
travaux estimés à 16 000,00 € HT

Le coût prévisionnel total de ces travaux de rafraichissement de l'école s'élève à 44 000,00 € HT.

Il est rappelé que la société EDF permet aux collectivités locales de bénéficier d'une subvention de 10 000 euros pour l'installation d'un système de rafraichissement en milieu scolaire, tel qu'une pompe à chaleur air/air. Une demande devra être enregistrée dans les plus brefs délais auprès de Edurénov dans l'objectif de demander cette prime de 10 000 € pour installer un système de rafraichissement actif.

Ce projet est susceptible de bénéficier également d'une subvention du Département des Côtes d'Armor dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 sur la thématique de la transition écologique et de l'aménagement du territoire

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PROJET	MONTANT HT RÉEL	SUBVENTIONS		Auto-financement HT 30 %
		Organismes	Montant	
Rafraichissement de l'école	44 000,00 €	Département	20 800,00 €	13 200,00 €
		EDF – Edurénov	10 000,00 €	
Total	44 000,00 €		30 800,00 €	13 200,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 pour une dépense HT de 44 000,00 € relative aux travaux de rafraichissement de l'école Arc en Ciel et de déposer un dossier de demande de prime auprès de Edurénov pour la perception d'une subvention de 10 000 euros de la part de EDF.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de madame LE GALLOU, 3ème adjoint,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_09-DE

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_09-DE

- ***AUTORISE*** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du Contrat Départemental de Territoire 2022-2027 pour la réalisation des travaux de rafraichissement de l'école Arc en Ciel au taux de 70 % représentant 20 800,00 € pour une dépense subventionnable de 44 000,00 € selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

- ***AUTORISE*** Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Edurénov afin de pouvoir bénéficier de la subvention de 10 000 euros par EDF selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

- ***DIT*** que le montant des travaux sera inscrit au budget primitif communal 2027 ;

- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

Le secrétaire de séance
Jérôme LE CASTREC

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF
CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20261102-D2026_11_09-DE